



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
3 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2002

16-20 septembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

### Recommandation concernant le programme de pays \*\*

#### Jordanie

#### Additif

#### *Résumé*

Le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002 contient la recommandation finale concernant le programme de pays soumis à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de la Jordanie dont le niveau annuel de planification est inférieur à 1 million de dollars. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 340 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 8 440 000 dollars à prélever sur d'autres ressources sous réserve de versements de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2003 à 2007.

---

\* E/ICEF/2002/11.

\*\* La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2001. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2002 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide d'autres ressources (E/ICEF/2002/P/L.36).



## Données de base

(2000, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans) . . . . .	2,3
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	34
TMI (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	28
Insuffisance pondérale (% modérée et % sévère) (1997) . . . . .	5
TMM (pour 100 000 naissances vivantes) (1995-1996) . . . . .	41
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) . . . . .	95/84
Taux de scolarisation primaire (% net masculin/féminin) (1998) . . . . .	95/94
Élève du primaire atteignant la cinquième année (%) (1998) . . . . .	98
Utilisation de sources d'eau potable améliorée (%) . . . . .	96
Vaccins du PEV financés par le Gouvernement (%) (1999) . . . . .	100
Adultes séropositifs (%) (1999) <sup>a</sup> . . . . .	0,02
PNB par habitant (dollars des États-Unis) . . . . .	1 680
Enfants d'un an ayant reçu la série complète de vaccins contre :	
La tuberculose (%) . . . . .	–
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%) . . . . .	97
La rougeole (%) . . . . .	94
La poliomyélite (%) . . . . .	97
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%) . . . . .	..

<sup>a</sup> Les données disponibles étant insuffisantes pour établir une estimation de la prévalence du VIH à la fin de 1999, on a utilisé le niveau de prévalence pour 1994 publié par le Programme mondial de lutte contre le sida de l'OMS, appliqué aux chiffres de la population adulte en 1999.

## La situation des enfants et des femmes

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes en Jordanie n'a guère évolué depuis la note de pays présentée à la première session ordinaire de 2002 du Conseil d'administration (E/ICEF/2002/P/L.15). Les conditions sociales se sont améliorées malgré la vulnérabilité économique du pays. Bien qu'aucun chiffre officiel ne soit disponible, on estime que 30 % de la population vivent dans la pauvreté et que cette situation résulte de la faiblesse des revenus plus que d'un accès insuffisant aux services de base. Selon les documents officiels pour 2001, les femmes chôment plus (21 %) que les hommes (15 %). Le taux de chômage le plus élevé se rencontre chez les hommes et les femmes âgés de 20 à 24 ans (41 % et 24 % respectivement).

2. Depuis la publication de la note de pays, les résultats préliminaires d'une étude nationale réalisée avec le concours de l'UNICEF concernant les adolescents et les jeunes de 10 à 24 ans sont devenus disponibles. Il en ressort que les jeunes participent généralement très peu à la vie publique. De fait, seule une faible part de garçons et de filles sont membres de clubs sportifs (9 % et 1,5 % respectivement), de clubs de jeunes (2 % et 1 % respectivement) et de conseils d'étudiants (8 % et

7 % respectivement). Les activités de loisir les plus importantes pour les garçons sont l'exercice physique (34 %) et la télévision (18 %), et pour les filles, la lecture, (32 %) et la télévision (26 %).

3. Les résultats préliminaires d'une enquête sur la situation des enfants en institutions, menée avec le concours de l'UNICEF, montrent que ces établissements subviennent dans une large mesure aux besoins fondamentaux des garçons et des filles en matière d'alimentation et de logement. L'étude soulève toutefois des inquiétudes au sujet de l'éducation que les enfants reçoivent dans ces institutions, de leurs carences affectives importantes et des sévices dont ils risquent d'être victimes.

4. L'escalade récente de la violence sur le territoire palestinien voisin occupé a mis au jour la vulnérabilité politique de la Jordanie et la nécessité d'évaluer sa capacité pour répondre aux situations d'urgence.

## **Programme de coopération 1998-2002**

5. L'examen à mi-parcours de 2000 a reconnu le rôle joué par l'UNICEF dans la réalisation des objectifs nationaux en faveur des enfants, ce qui a permis de mieux faire connaître leurs droits et de mobiliser des partenaires très divers à cette fin. Le parrainage de la famille royale a permis de sensibiliser le public à ces questions et d'accorder une place de choix aux initiatives de l'UNICEF pour le développement du jeune enfant, l'autonomisation et la participation des jeunes, la maltraitance des enfants et la lutte contre le tabagisme.

6. Le programme pour la promotion des droits de l'enfant a aidé à mettre, dans les cours sur les droits de l'homme donnés aux universités de Jordanie, Ahliya et Mutah, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il s'est également intéressé à la violence et aux sévices dans la famille en mettant au point des campagnes médiatiques ciblées et en appuyant la création de deux départements de protection de la famille à Irbid et à Amman. En outre, une étude comparative de la législation jordanienne et des deux conventions ainsi qu'une étude sur les stéréotypes visant les femmes ont été réalisées. Après l'examen à mi-parcours, le programme a mis davantage l'accent sur la protection, les jeunes et les partenariats. La promotion d'un dialogue politique national a conduit à l'élaboration de la loi jordanienne sur l'enfance et à l'amendement de la loi sur la justice des mineurs. Le programme a financé une enquête nationale sur toutes les institutions pour enfants, y compris les orphelinats et les centres de jeunes dirigés par les pouvoirs publics ou des organisations non gouvernementales (ONG).

7. Plus de 20 % de la population du Royaume s'est mobilisée autour des 10 principes de la campagne « Dites oui pour les enfants ». L'alliance solide des défenseurs des enfants et des droits des femmes se composait notamment d'un groupement de personnalités influentes, les Amis des enfants jordaniens. Les entreprises locales se sont également mobilisées pour soutenir les grandes initiatives, y compris celle visant à ce que des adolescents et des ONG participent à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et aux activités préparatoires connexes.

8. Après l'examen à mi-parcours, l'autonomisation des jeunes est devenue un volet majeur du programme, conduisant ainsi à une étude nationale de la situation

des adolescents et des jeunes âgés de 10 à 24 ans, à une évaluation des 64 foyers de jeunes relevant du Conseil supérieur de la jeunesse, ainsi qu'à un inventaire de toutes les organisations oeuvrant avec les jeunes en Jordanie. Le programme a permis de constituer une équipe de base de 250 adolescents qui ont fait office de facilitateurs à l'occasion de plusieurs assemblées et conférences nationales consacrées à l'avenir. En partenariat avec le Centre de ressources pour les femmes de la Princesse Basma, l'UNICEF a soutenu la production de modules d'initiation à l'autonomie fonctionnelle pour les adolescents. Six cents formateurs utilisent actuellement ces modules qui devraient profiter à 9 000 adolescents (dont 60 % de filles) d'ici à la fin de 2002. L'UNICEF a également instauré un partenariat stratégique avec l'Institut national pour la formation et mis au point, à l'intention des prestataires de services, des modules de formation à l'élaboration de programmes participatifs et sexospécifiques. Six mille prestataires devraient en bénéficier d'ici à la fin de 2002. Le programme a appuyé l'élection d'un groupe de conseillers à la jeunesse représentant les jeunes de tous les gouvernorats. Ce groupe a ensuite lancé des initiatives sur divers thèmes, tels que le dialogue intergénérationnel et les médias et les jeunes.

9. Le Programme pour la santé a contribué au maintien d'une couverture vaccinale élevée et soutenu l'organisation de Journées nationales de vaccination pour extirper la poliomyélite. La qualité des soins de santé primaires a pu être améliorée grâce à la formation de quelque 3 000 agents de santé, ainsi que par l'adoption de stratégies aux fins de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et l'intégration des soins de santé primaires dans les programmes de médecine et de soins infirmiers dispensés par deux grandes universités jordaniennes. Grâce au concours de l'UNICEF, on a réussi à enrichir la farine en fer et à mettre au point un système de rapports mensuels sur l'iodation du sel. Le programme a également appuyé l'établissement d'un système intégré de gestion dans 12 centres de santé pilotes, l'élaboration d'un manuel pour la détection précoce des incapacités de l'enfant et la prise en charge normalisée des enfants atteints, ainsi que la formation correspondante de 400 agents de santé. En outre, l'allaitement a été encouragé par plusieurs campagnes d'information. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF a soutenu la réalisation d'une enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes, qui a mené à un débat politique sur l'application de la législation concernant le tabac. Le programme a également aidé l'Association jordanienne antitabac à réaliser une brochure pédagogique visant à promouvoir un comportement non fumeur chez les jeunes et prêté son concours au Ministère de la santé pour une causerie contre le tabagisme.

10. En collaboration avec 13 partenaires publics et privés, le programme relatif à l'éducation a conçu des éléments de communication et de formation efficaces sur les bonnes méthodes de développement du jeune enfant. On a constitué une équipe de base de formateurs compétents dont les enseignements bénéficieront à plus de 26 000 familles d'ici à la fin de 2002. Avec le Ministère des *waqf* et des affaires islamiques, l'UNICEF a mis au point une stratégie visant expressément à sensibiliser les hommes au rôle qu'ils doivent jouer dans l'éducation préscolaire. D'ici à la fin de 2002, 200 prédicateurs auront été formés et seront en mesure de transmettre leur message à quelque 100 000 hommes pendant la prière du vendredi. Des critères nationaux ont été établis en vue d'instaurer un environnement scolaire propice à l'étude et 335 écoles ont fait l'objet d'une enquête nationale afin d'évaluer dans quelle mesure elles y satisfont. Sur la base des résultats obtenus, des

interventions visant à améliorer les relations entre élèves et enseignants, à accroître la participation des élèves et à renforcer les pratiques démocratiques a eu lieu dans quatre écoles avant d'être étendues à plus de 100 écoles par le biais du programme sur les adolescents.

11. Le programme de renforcement des capacités d'intervention des collectivités a contribué à l'élaboration de modèles d'organisation et de mobilisation des communautés à Amman-est, Mafrak, Kerak et Aqaba, dont ont bénéficié quelque 20 000 familles. Il a aidé les communautés à procéder à des évaluations participatives rapides et à identifier leurs priorités; grâce au renforcement de leurs capacités d'organisation et d'autonomie, elles ont été en mesure de répondre à ces priorités. Une représentation équitable des hommes et des femmes a été assurée à tout moment. Compte tenu des besoins mis au jour, le programme a appuyé des interventions visant à améliorer les soins aux jeunes enfants; à promouvoir des jeux et activités de loisir sans danger pour les enfants; à apprendre aux femmes à gagner leur vie et à leur donner des conseils juridiques et sociaux, et à réadapter communautairement les handicapés.

### Enseignements tirés du programme de coopération précédent

12. Ces enseignements restent essentiellement ceux qui sont décrits dans la note de pays. L'aggravation récente des tensions politiques au Moyen-Orient a souligné l'importance du renforcement accru des partenariats de l'UNICEF pour se donner les moyens de réagir aux urgences, notamment avec le Département de la défense civile et le Haut Conseil de gestion des crises.

### Programme de coopération recommandé, 2003-2007

#### Dépenses annuelles estimatives

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2004	2005	2006	2007	Total
<b>Ressources ordinaires</b>						
Santé et développement intégrés du jeune enfant	98	98	98	98	98	<b>490</b>
Protection	92	92	92	92	92	<b>460</b>
Participation et démarginalisation des adolescents	62	62	62	62	62	<b>310</b>
Renforcement des capacités d'intervention des collectivités locales	102	102	102	102	102	<b>510</b>
Mouvement national pour l'enfance et respect des droits	124	124	124	124	124	<b>620</b>
Dépenses intersectorielles	190	190	190	190	190	<b>950</b>
<b>Total partiel</b>	<b>668</b>	<b>668</b>	<b>668</b>	<b>668</b>	<b>668</b>	<b>3 340</b>

#### Autres ressources

Santé et développement intégrés du jeune enfant	290	150	150	150	150	<b>890</b>
Protection	60	60	60	60	60	<b>300</b>
Participation et démarginalisation des adolescents	1 500	1 200	1 200	1 200	1 200	<b>6 300</b>
Renforcement des capacités d'intervention des collectivités locales	150	150	150	150	150	<b>750</b>
Mouvement national pour l'enfance et respect des droits	40	40	40	40	40	<b>200</b>
Dépenses intersectorielles	–	–	–	–	–	–
<b>Sous-total</b>	<b>2 040</b>	<b>1 600</b>	<b>1 600</b>	<b>1 600</b>	<b>1 600</b>	<b>8440</b>
<b>Total</b>	<b>2 708</b>	<b>2 268</b>	<b>2 268</b>	<b>2 268</b>	<b>2 268</b>	<b>11 780</b>

### Préparation du programme national

13. Sous la direction du Ministère de la planification, la préparation du nouveau programme a compris l'examen à mi-parcours, une conférence prospective pour identifier les priorités nationales et une réunion de stratégie. Y ont participé tous les grands ministères, les ONG associées et les représentants de la jeunesse ainsi que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'OMS et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Le processus est allé de pair avec la mise au point du bilan commun de pays (BCP) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), parachevés en juin 2002. Le but du PNUAD est de contribuer à l'élimination des disparités sociales et économiques et d'améliorer la qualité de la vie en Jordanie suivant les priorités du Gouvernement. L'UNICEF a participé activement à ce processus et a animé le groupe thématique sur le développement social. De plus, son représentant a servi de coordonnateur résident par intérim pendant la période critique de préparation et de parachèvement du BCP/PNUAD.

### Buts et objectifs du programme de pays

14. Le programme de coopération comprendra cinq programmes solidaires. Il vise à aider le Gouvernement jordanien à promouvoir les droits des enfants, des adolescents et des femmes et à contribuer à leur protection.

### Rapport avec les priorités nationales et internationales

15. La mise au point du programme de pays envisagé a été influencée par l'analyse de la situation des enfants et des femmes de Jordanie, par le Plan national de développement social et économique (1999-2003), par le Plan national pour accélérer la transformation sociale et économique en Jordanie, par le BCP/PNUAD,

par les priorités structurelles du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et par « Un monde digne des enfants ».

16. Les stratégies envisagées par ces documents de planification sont la décentralisation, le renforcement du développement communautaire et l'édification de systèmes d'information solides pour alimenter le processus de décisions à tous les niveaux afin de réduire les disparités géographiques et sexuelles. Les plans s'attachent : à intégrer la technologie de l'information au processus d'apprentissage; à développer le jeune enfant; à améliorer la qualité des études et l'utilité et la qualité de la formation donnée aux spécialistes de la santé; et à agrandir le rôle des centres de jeunesse pour que celle-ci s'y développe. La création du Conseil national aux affaires familiales souligne que le Gouvernement met de plus en plus l'accent sur le rôle de la famille dans le développement social.

17. Le programme s'attache beaucoup à la santé et au développement intégrés du jeune enfant et à la protection, deux des priorités du plan stratégique à moyen terme. Il portera sur l'immunisation, etc. dans le cadre de la première, et sur l'éducation des filles et le VIH/sida dans le programme des adolescents.

### **Stratégie du programme**

18. La stratégie d'ensemble du programme reste essentiellement celle qui est décrite dans la note de pays. Au niveau national, il s'attachera à influencer les réformes politiques et législatives par des enquêtes, des recherches, des campagnes de plaidoyer et de mobilisation, la facilitation du dialogue politique et la fixation de normes dans tous les secteurs, à quoi s'ajouteront, à tous les niveaux, des alliances et des partenariats stratégiques avec les responsables de l'information, le secteur privé, la jeunesse, les organisations de la société civile et d'autres organismes des Nations Unies. Songeant à la recommandation du Conseil d'administration de concentrer les interventions, vu le peu de ressources, le programme fournira un appui catalytique aux programmes qui servent les groupes les plus vulnérables et désavantagés dans des communautés données de trois et non, comme le dit la note de pays, de cinq gouvernorats et contribuera à y réduire les disparités. Autres changements envisagés : porter le niveau d'autres ressources à 8 millions de dollars, au lieu des 5,5 millions envisagés dans la note de pays, ce que permettent des perspectives de financement meilleures que prévu initialement pour la période de cinq ans.

19. *Santé et développement intégrés du jeune enfant.* Ce programme, destiné aux enfants de moins de 8 ans, comprendra trois projets. Il aidera à améliorer le développement psychologique et cognitif des enfants et les efforts nationaux pour réduire à 20 et 29 pour 1 000 naissances vivantes respectivement la mortalité des nourrissons et des moins de 5 ans.

20. Le premier projet permettra l'adoption d'une stratégie nationale de santé et de développement intégrés du jeune enfant (SDIJE) d'ici à la fin de 2004 et sa traduction en action législative et en règlements administratifs d'ici à 2005. On le fera en intervenant auprès des grands décideurs et en renforçant les capacités sur les concepts et les stratégies d'exécution de SDIJE. Le projet de soins communautaires aux jeunes enfants visera, dans trois gouvernorats, à faire passer de moins de 10 % à 50 % leur accès à de meilleurs soins au foyer et à faire passer, de 3 % à 15 % d'ici à 2007, le pourcentage de donneurs de soins formés aux pratiques essentielle de

SDIJE. À cette fin, on établira une série de critères précis pour les services de SDIJE, on étoffera les capacités de divers prestataires pour planifier et rendre de tels services et les mères, les pères et autres donneurs de soins seront informés des grandes pratiques de développement du jeune enfant. Le projet de PCIME visera, dans trois gouvernorats, à faire passer de 10 % à 90 % le pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans et de femmes enceintes ou prêtes à allaiter ayant accès à des services de PCIME de qualité par le biais de centres du Ministère de la santé. Il assurera aussi le bon fonctionnement d'un système national de surveillance des oligo-éléments. On appuiera le renforcement des capacités du personnel du Ministère de la santé aux niveaux national et des gouvernorats et les efforts de plaidoyer et de divulgation du programme. Cela mettra en jeu au moins 13 partenaires comme suit : les Ministères du développement social, de la santé, de l'éducation, des *waqf* et des affaires religieuses, le Haut Conseil de la jeunesse, l'Union générale des sociétés de bénévoles, la Fondation du Jourdain, la Fondation Noor Al-Hussein, le Fonds hachémite jordanien de développement humain, l'Union des Jordaniennes, la Fédération générale des Jordaniennes, la Société Abu-Thar Al-Ghafari et l'UNRWA. L'UNICEF continuera à travailler avec l'OMS, l'USAID, la Banque mondiale et le secteur privé.

21. *Protection.* Le programme comprendra deux projets. Le premier, sur le développement de la politique nationale, assurera le développement de systèmes d'information opérationnels sur les questions de protection et permettra annuellement que 40 % du public aient une connaissance précise de six messages clés sur ces questions intéressant les enfants et les femmes. Il veillera aussi à ce que cinq textes législatifs précis soient harmonisés avec la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres conventions internationales du même ordre. L'UNICEF appuiera ces efforts par des recherches et des études particulières, des programmes de renforcement des capacités pour les organismes spécialisés chargés de surveiller et de collecter les données sur les enfants ayant besoin d'une protection spéciale et la divulgation et la préconisation du programme auprès des parlementaires et des juristes.

22. Le projet des enfants en danger se penchera sur les enfants privés de soins familiaux, parce qu'ils sont ou en conflit avec la loi ou en institution, sur les enfants handicapés et sur les enfants et les femmes maltraités. Il veillera à ce que 50 % des enfants en institution soient réintégrés dans un milieu familial, à ce que 25 % des enfants en conflit avec la loi soient traités conformément aux normes internationales des droits de l'homme et à ce que 20 % des enfants et des femmes dans trois gouvernorats aient accès à des services de diagnostics, de conseils et de réhabilitation après sévices et violences. Il veillera à ce que, dans chacun des trois gouvernorats, 75 % des enfants d'une communauté aient accès à des services de réhabilitation locaux pour handicapés. À cette fin, les capacités des services de maintien de la loi et des agents de la santé, du secteur social et d'autres secteurs de développement seront renforcées pour qu'ils puissent bien identifier et réhabiliter les enfants et les femmes maltraités. Le partenaire principal pour ce projet est le Ministère du développement social avec, en plus, les Ministères de la justice et de la santé, le Conseil national aux affaires familiales, le Bureau législatif, la Commission royale des droits de l'homme, le Département de la protection familiale du Directeurat de la sécurité publique, l'Organisation internationale du Travail, le British Council, les



médias et les ONG nationales, dont la Fondation du Jourdain, Mizan et l'Union des Jordaniennes.

23. *Participation et démarginalisation des adolescents.* Ce programme, qui comprendra trois projets, sera spécialement axé sur les jeunes filles. Le projet d'élaboration d'une politique nationale a pour objet la mise au point et l'adoption d'une stratégie nationale sexospécifique et participative pour les jeunes d'ici à 2004 et l'intégration de cette stratégie dans les plans de développement du Conseil supérieur de la jeunesse, des Ministères de l'éducation et de la santé et des ONG jouant un rôle déterminant d'ici à 2007. Une place centrale sera faite aux activités de plaidoyer auprès des décideurs en vue de sensibiliser ces derniers aux préoccupations des adolescents, l'accent étant mis tout particulièrement sur les disparités entre les sexes et les rôles dévolus à chaque sexe dans la famille, dans la communauté et dans la société. Des recherches axées sur la formulation de politiques seront menées et l'on renforcera les capacités nationales en matière d'application des politiques.

24. Le projet relatif à la base de connaissance et au développement des adolescents vise à porter le pourcentage des jeunes gens des deux sexes ayant des connaissances dans au moins 10 domaines essentiels en ce qui concerne la vie quotidienne et l'hygiène, et de ceux qui prennent une part active aux mécanismes de participation, de moins de 10 % à 25 % d'ici à la fin de 2007. Outre les services gouvernementaux, le projet apportera un appui à différentes ONG, dont l'Association jordanienne pour la lutte contre le tabac, en créant un environnement plus favorable à l'apprentissage et à la participation dans les écoles primaires et secondaires, les centres de jeunes et les centres de développement social. Les clubs, comités fonctionnels d'élèves et associations parents-enseignants seront encouragés et des modules de formation polyvalents mis au point à l'intention des formateurs d'adolescents.

25. Aux fins du projet « Une société pour les adolescents », cinq organismes d'information jordaniens seront chargés de projeter une image positive des adolescents et de leurs centres d'intérêt, et des messages clefs traitant des questions qui préoccupent les adolescents seront élaborés pour être diffusés dans les médias. Un autre objectif est de faire en sorte que, dans les trois gouvernorats, 50 % des adolescents à risque soient associés à des programmes novateurs axés sur le foyer familial, l'école et la collectivité. Des critères clairs seront élaborés en vue de repérer les adolescents à risque. Les principaux partenaires de ce programme sont le Conseil supérieur de la jeunesse, le Ministère de l'éducation, le Ministère du développement social et le Ministère des *waqf* et le Ministère des affaires islamiques, l'Institut national de formation, le Centre de ressources pour les femmes de la Princesse Basma, et la Direction de la sécurité publique. L'UNICEF fera fond sur ses partenariats avec le Conseil national des affaires familiales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNESCO, l'UNRWA, l'OMS, l'USAID, l'Union des femmes de Jordanie et d'autres services gouvernementaux et ONG. D'autres ressources seront mises à profit pour accroître la portée du programme et pour soutenir les efforts visant à améliorer la qualité des centres de jeunes et autres centres offrant des services aux adolescents.

26. Le programme de *développement des collectivités locales*, qui comprendra deux projets, contribuera à l'élaboration d'une approche nationale du développement communautaire. Le projet d'établissement de liens à l'échelon national pour le développement communautaire assurera la coordination et la

cohérence des initiatives des différents partenaires et le partage de l'information et des données d'expérience dans ce domaine. Le projet de développement axé sur les collectivités locales facilitera la mise sur pied de structures de développement participatives, intégrées et d'essence communautaire dans 15 collectivités locales des trois gouvernorats, de façon que ces 15 collectivités bénéficient de toutes les interventions de l'UNICEF s'inscrivant dans le cadre général du programme de coopération. Les stratégies utilisées seront notamment les suivantes : activités de plaidoyer auprès des principaux décideurs aux niveaux national et sous-national, renforcement des capacités de divers mécanismes de développement communautaire en matière d'auto-organisation, de participation, et d'évaluation et de gestion attentives aux sexes/spécificités; mise en convergence des différents apports du programme de pays à ces collectivités. Le Ministère de la planification est le principal partenaire, aux côtés d'ONG, d'organisations communautaires, du PNUD, du FNUAP, de l'OMS, du Programme alimentaire mondial et de l'USAID.

27. *Mouvement national pour l'enfance et respect des droits.* Ce programme, qui regroupe deux projets, vise à faire en sorte que les questions relatives aux femmes et aux enfants continueront de se voir accorder un rang de priorité élevé dans le débat public et la réflexion sur les politiques. Le projet de mouvement national pour l'enfance a pour objet de s'assurer de l'existence de mécanismes pour informer les décideurs et les personnalités influentes au sujet des enjeux prioritaires exigeant des changements sur le plan législatif et de l'élaboration des politiques dans le cadre du suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants et d'autres conférences mondiales. Il vise aussi à s'assurer la contribution au programme de pays d'au moins cinq entreprises commerciales locales. On s'appuiera à cette fin sur l'établissement de partenariats et une planification conjointe associant les ministères, les ONG, les conseils, les institutions des Nations Unies, le secteur privé, les parlementaires, les personnalités les plus influentes et les médias.

28. Le projet relatif au respect des droits a pour objet l'adoption d'un plan d'action national de suivi de la campagne sur le thème « Un monde digne des enfants » et la mise en place, aux niveaux national et sous-national, de systèmes d'information permettant de s'assurer du respect des droits des enfants et des femmes, de la mise en oeuvre des plans nationaux adoptés à la suite de la session extraordinaire et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement et d'autres objectifs mondiaux. À cette fin, le projet appuiera les débats techniques, les activités d'établissement de liens et la planification de forums au niveau national et dans chacun des trois gouvernorats. Une aide sera apportée au Gouvernement pour l'élaboration de son rapport au Comité des droits de l'enfant en 2003 et de son rapport à la Commission de la condition de la femme en 2007. Les principaux partenaires aux fins de ce programme seront le Conseil national des affaires familiales, le Ministère de la planification et le Département des statistiques, auxquels viendront s'ajouter d'autres services gouvernementaux, les Amis des enfants jordaniens, la Commission nationale jordanienne pour la femme, le PNUD, l'USAID et le secteur privé.

29. Les dépenses intersectorielles couvriront les volets suivants : expertise technique et coordination du programme, et suivi et évaluation du programme et du budget.

## Suivi et évaluation

30. Le suivi de l'exécution du programme sera assuré par l'organisation, à intervalles réguliers, de visites sur le terrain et de réunions de consultation avec le personnel de contrepartie et les bénéficiaires, et par des bilans annuels. Un plan intégré de suivi et d'évaluation sera élaboré et exécuté, et mis à jour lors des bilans annuels, et il est prévu de procéder à un examen à mi-parcours en 2005. Dans le cadre du plan intégré de suivi et d'évaluation, des indicateurs et des critères d'évaluation des programmes seront définis en début de cycle en ce qui concerne notamment les aspects suivants : mesures des connaissances et pratiques des personnes s'occupant du développement intégré du jeune enfant, mesures de la perception que les adolescents ont d'eux-mêmes, critères auxquels doivent satisfaire les stratégies nationales et mesures de la qualité des services. Une enquête fondée sur ces indicateurs sera menée en fin de cycle dans les trois gouvernorats concernés. En outre, certaines questions nouvelles, telles que la protection de la jeunesse, feront l'objet d'activités de recherche opérationnelle et d'études spécifiques.

## Collaboration avec les partenaires

31. De par sa nature, le programme proposé exige un effort de collaboration associant bien plus que les partenaires traditionnels de l'UNICEF, dont certains sont mentionnés plus haut à propos des différents programmes. Il est envisagé de forger des alliances, sur la base des avantages comparatifs et des points forts de chacun, dans cinq grands domaines : recherche visant à combler les lacunes dans les données; activités de plaidoyer et réformes législatives; renforcement des capacités; exécution directe des projets; et appels de fonds.

## Gestion du programme

32. Le Ministère de la planification est l'organe de coordination et représente le Gouvernement de Jordanie pour tout ce qui touche au programme de coopération. La gestion sera assurée par les Ministères de la santé, de l'éducation, du développement social, de la planification, et des *waqf* et des affaires islamiques, le Département des statistiques, le Conseil national des affaires familiales, le Conseil supérieur de la jeunesse et d'autres ministères, partenaires gouvernementaux et ONG, comme indiqué dans le présent rapport. L'organisation du bureau a été modifiée pour l'adapter aux changements dans la structure du programme, où l'accent est davantage mis sur le développement intégré du jeune enfant, la protection de l'enfance, les adolescents et la communication pour un changement des comportements.

Tableau  
Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme

Pays : Jordanie  
Programme : 2003-2007

Section /domaine du programme et source de financement	Budget-programme			Postes <sup>a</sup>									Dépenses de personnel <sup>b</sup>			
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total
<b>Ressources ordinaires</b>																
Santé et développement intégré du jeune enfant	490 000		<b>490 000</b>	0	0	0	0	0	0	0,50	0	<b>0,50</b>		0	146 561	<b>146 561</b>
Protection	460 000		<b>460 000</b>	0	0	0	0	0	0	0,50	0	<b>0,50</b>		0	146 561	<b>146 561</b>
Participation et démarginalisation des adolescents	310 000		<b>310 000</b>	0	0	0	0,25	0	0	0,25	0	<b>0,25</b>	209 785		0	<b>209 785</b>
Renforcement des capacités d'intervention des collectivités locales	510 000		<b>510 000</b>	0	0	0	0	0	0	1	0	<b>1</b>		0	293 118	<b>293 118</b>
Mouvement national pour l'enfance et respect des droits	620 000		<b>620 000</b>	0	0	0	0	0	0	1	1	<b>2</b>		0	414 203	<b>414 203</b>
Dépenses intersectorielles	950 000		<b>950 000</b>	0	0	0	0,75	0	0	0,75	0	<b>1,75</b>	629 355	320 645		<b>950 000</b>
XX999			<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	1	<b>1</b>	0	0		<b>0</b>
<b>Total RO</b>	<b>3 340 000</b>		<b>3 340 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>839 140</b>	<b>1 321 088</b>	<b>2 160 228</b>
<b>Autres ressources</b>																
Santé développement intégré du jeune enfant		890 000	<b>890 000</b>	0	0	0	0	0	0	1	0	<b>1</b>		0	228 965	<b>228 965</b>
Protection		300 000	<b>300 000</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>		0	0	<b>0</b>
Participation et démarginalisation des adolescents		6 300 000	<b>6 300 000</b>	0	0	0	0	1	0	2	2	<b>5</b>	673 703		766 638	<b>1 440 341</b>
Renforcement des capacités d'intervention des collectivités locales		750 000	<b>750 000</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>		0	0	<b>0</b>
Mouvement national pour l'enfance et respect des droits		200 000	<b>200 000</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>		0	0	<b>0</b>
<b>Total RO</b>	<b>8 440 000</b>		<b>8 440 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>673</b>	<b>995 603</b>	<b>1 669</b>

Section /domaine du programme et source de financement	Budget-programme			Postes <sup>a</sup>									Dépenses de personnel <sup>b</sup>						
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total			
<b>Total RO</b>	<b>8 440 000</b>		<b>8 440 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>673</b>		<b>1 669</b>			
														<b>703</b>	<b>995 603</b>	<b>306</b>			
<b>Total RO et AR</b>	<b>3 340 000</b>	<b>8 440 000</b>	<b>11 780 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>1 512</b>	<b>2 316</b>	<b>3 829</b>			
														<b>843</b>	<b>691</b>	<b>534</b>			
<b>Budget d'appui au programme</b>	Dépenses de fonctionnement																		
	Dotation en personnel		<b>623 671</b>																
				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1 042</b>		<b>1 906</b>			
														<b>783</b>	<b>864 210</b>	<b>993</b>			
<b>Total général (RO + AR + BA)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>2 555</b>	<b>3 180</b>	<b>5 736</b>			
														<b>626</b>	<b>901</b>	<b>527</b>			
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																		
	Programme en cours												<b>2</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>15</b>			
	À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)												<b>3</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>2 555</b>	<b>3 180</b>	<b>5 736</b>
													<b>626</b>	<b>901</b>	<b>527</b>				

*Abréviations* : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; BA = budget d'appui.

<sup>a</sup> Chaque poste, quelle qu'en soit la source de financement, soutient le programme de pays.

<sup>b</sup> À l'exclusion de l'assistance temporaire et des heures supplémentaires.

